*Nations Unies*
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**
**TRENTE-SIXIÈME SESSION**
*Documents officiels* *

UN LIBRARY
NOV 25 1981
UN/SA COLLECTION

CINQUIEME COMMISSION
5ème séance
tenue le
lundi 5 octobre 1981
à 10 h 30
**New York**

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 5ème SEANCE

Président : M. ABDALLA (Soudan)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS (suite)

a) NOMINATION DE CINQ MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS ET COMPTES ET RAPPORTS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (suite)

a) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

b) FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

c) OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT

d) INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE

e) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES GEREES PAR LE HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES

f) FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION

POINT 106 DE L'ORDRE DU JOUR : BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES : RAPPORT DU COMITE DES CONTRIBUTIONS

* Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau A-3550, Alcoa Building, 866 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

81-56800

Distr. GENERALE
A/C.5/36/SR.5
24 novembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 35.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : NOMINATIONS AUX SIEGES DEVENUS VACANTS DANS LES ORGANES SUBSIDIAIRES ET AUTRES NOMINATIONS (suite)

a) NOMINATION DE CINQ MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF POUR LES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES (A/C.5/36/10)

1. Le PRESIDENT attire l'attention de la Commission sur le document A/C.5/36/10 dans lequel il est indiqué que la République fédérale d'Allemagne a proposé la candidature de M. Jobst Holborn pour le siège de M. Rudolf Schmidt au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, libéré par la démission de son titulaire. Etant donné qu'il n'y a qu'un candidat, il propose à la Commission de se dispenser du vote à scrutin secret.

2. Il en est ainsi décidé.

3. Le PRESIDENT déclare qu'en l'absence d'objections, il considérera que la Commission souhaite recommander, par acclamation, la nomination de M. Jobst Holborn au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, pour un mandat commençant à la date de l'approbation de l'Assemblée plénière et échéant le 31 décembre 1981.

4. Il en est ainsi décidé.

POINT 98 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS FINANCIERS ET COMPTES ET RAPPORTS DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (suite) (A/36/480; A/C.5/36/L.3)

a) PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (A/36/5/Add.1)

b) FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (A/36/5/Add.2)

c) OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT (A/36/5/Add.3)

d) INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (A/36/5/Add.4)

e) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES GEREES PAR LE HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES (A/36/5/Add.5)

f) FONDS DES NATIONS UNIES POUR LES ACTIVITES EN MATIERE DE POPULATION (A/36/5/Add.7)

5. M. SAFFO (Comité des commissaires aux comptes), répondant à une question soulevée par le représentant de l'Italie à propos du tableau 17 des états financiers du PNUD, déclare que les contributions aux fonds d'affectation spéciale annoncées pour 1981 doivent effectivement être versées au cours de cette année-là. Le Comité des commissaires aux comptes n'a pas dit que les contributions pour 1981 n'avaient pas été payées au 31 décembre 1980, mais plutôt que les contributions aux fonds d'affectation spéciale encore à recouvrer au 31 décembre 1980 s'élevaient au total à quelque 24 millions de dollars (A/36/5/Add.1, sect. II, par. 10).

Des renseignements détaillés sur la composition de ce montant sont fournis à la note 7 des états financiers du PNUD : ils concordent avec les chiffres indiqués dans la colonne du tableau 17 intitulée "Composition du solde à recevoir pour 1981 et des exercices antérieurs". Les données fournies dans la dernière colonne du même tableau n'ont qu'une valeur indicative.

6. Le représentant de l'Inde s'est demandé pourquoi le Comité des commissaires aux comptes ne parlait pas, dans son rapport sur le PNUD, du projet d'amélioration des systèmes d'information. M. Saffo répond que les commissaires s'étaient inquiétés de la suite donnée aux observations qu'ils avaient faites en 1979 sur le projet; l'Administration du PNUD les avait informés que l'échéance de mai 1981 n'avait pu être respectée et qu'on envisageait maintenant de fixer l'achèvement du projet au 31 décembre 1981. A la prochaine vérification, les commissaires se pencheront et feront rapport sur les problèmes de mise en oeuvre signalés par l'Administrateur.

7. Le Comité des commissaires aux comptes ayant examiné la situation au regard des observations qu'il avait faites en 1979 sur la vérification intérieure des comptes du PNUD, il lui est apparu que le nombre d'administrateurs responsables de ces opérations était passé de 6 en 1979 à 7 en 1980, 2 postes restant vacants. A l'heure actuelle, 6 postes seulement sont pourvus, 3 restent vacants (dont le poste de chef de service). Il semble donc que l'unité administrative considérée doive être renforcée; le Comité des commissaires aux comptes garde la question à l'examen.

8. La gestion des projets du FNUAP s'est perfectionnée quelque peu en 1980 et l'on continue à travailler dans ce sens. Le Comité consultatif a approuvé la demande du FNUAP visant à reclasser le poste du Chef de la Division des programmes au niveau de Sous-Secrétaire général, afin de renforcer les activités du FNUAP qui concernent les projets; le Conseil d'administration du PNUD a approuvé cette recommandation à l'unanimité en juin 1981. En outre, le Directeur exécutif du FNUAP a lancé une opération de restructuration visant à faciliter et à améliorer la programmation. M. Saffo assure le représentant de l'Inde que le Comité des commissaires aux comptes continuera de suivre la situation et de s'intéresser aux efforts que fait le FNUAP pour réduire les soldes non utilisés au titre des projets dont l'exécution est confiée à des institutions spécialisées.

9. Le Comité des commissaires aux comptes a accueilli avec satisfaction la création d'un système d'information de gestion au FNUAP. Il a été heureux d'apprendre à ce propos que le FNUAP participait maintenant au système automatisé du PNUD pour la tenue du grand livre et la présentation des données financières, qui sera pleinement utilisable le 1er janvier 1982. Les commissaires ont reçu l'assurance que le FNUAP superviserait de près son système d'information de gestion, dans la mesure surtout où il concerne les aspects financiers et les mouvements de trésorerie. Les commissaires entendent garder la question à l'examen.

10. Le Comité des commissaires aux comptes est satisfait de la vérification intérieure des comptes du FISE. On peut cependant l'améliorer encore; le nombre d'administrateurs employés aux tâches correspondantes est récemment passé de 11 à 9, alors que le service est censé s'occuper d'opérations très étendues et très éparpillées.

(M. Saffo)

11. Le Comité des commissaires aux comptes a pris note des inquiétudes exprimées par le représentant de l'Union soviétique à propos du taux de remboursement de 13 p. 100 appliqué aux frais généraux des activités de coopération technique financées par le PNUD. Le Comité prendra les mesures qui s'imposent. Il continuera également de prêter attention aux autres domaines mentionnés par les délégations au cours du débat et présentera ses observations éventuelles dans ses futurs rapports.

12. M. PAPENDORP (Etats-Unis d'Amérique) juge indispensable la contribution du Comité des commissaires aux comptes à l'effort entrepris pour employer les ressources limitées dont dispose l'Organisation de la manière la plus efficace et la plus respectueuse de son Règlement financier et de ses Règles de gestion financière. De son côté, le Gouvernement des Etats-Unis s'efforce d'isoler et d'éliminer la gabegie et les fraudes au plan national car c'est pour lui un moyen d'améliorer l'emploi de ses maigres ressources; il s'attend que les institutions internationales auxquelles il participe fassent de même.

13. La délégation des Etats-Unis est d'une manière générale d'accord avec le rapport du Comité consultatif (A/36/480), qui ne dit rien pourtant du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'UNITAR. Les observations qu'elle se propose de faire sur l'UNITAR portent uniquement sur la gestion financière des comptes présentés sous la cote A/36/5/Add.4, et ne visent pas à anticiper sur les remarques quant au fond qui seront le cas échéant présentées à la Deuxième Commission à l'occasion de l'examen du point 71 de l'ordre du jour.

14. La délégation américaine regrette de relever dans le rapport du Directeur exécutif de l'UNITAR (A/36/14) que le déficit de l'Institut sera vraisemblablement de 312 000 dollars en 1981. Les Etats-Unis ne peuvent accepter que l'Assemblée générale octroie de nouveau, comme elle l'a fait en 1980, une subvention d'appoint pour combler ce déficit : une saine gestion devrait éviter à l'UNITAR de se retrouver dans une telle impasse. Le budget de 1980 de l'Institut semble avoir été approuvé sans qu'il soit tenu compte des ressources disponibles; certaines augmentations, dont le détail est exposé dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 1980, sont un défi au bon sens. Les traitements du personnel, qui n'avaient augmenté que de 2 p. 100 entre 1978 et 1979, ont augmenté de près d'un tiers de 1979 à 1980. A une époque où les prodromes d'une conjoncture économique difficile étaient déjà clairement perceptibles, les frais de voyage de l'Institut ont augmenté de près de 38 p. 100 entre 1978 et 1980; quant aux "frais de représentation", ils ont connu pendant la même période une augmentation vertigineuse de près de 118 p. 100. La délégation américaine souhaiterait quelques explications sur ces hausses extrêmement marquées. Elle a toujours pensé que les contributions versées à l'UNITAR devaient servir à la réalisation des programmes plutôt qu'aux voyages ou aux mondanités.

15. Il semble incroyable qu'un loyer puisse faire autre chose qu'augmenter dans l'état actuel du marché immobilier à New York : pourtant, l'UNITAR a diminué le loyer qu'il demande à son seul locataire puisqu'il est passé de 20 100 dollars en 1978 à 19 500 dollars pour chacune des deux années suivantes. L'UNITAR dispose également de locaux vacants de premier choix; laisser ces locaux inoccupés alors que l'Institut n'arrive pas à équilibrer son budget est une nouvelle raison de

(M. Papendorp, Etats-Unis)

rester perplexe devant la manière dont l'institution est administrée. Les "obstacles" dont il est question au paragraphe 156 du rapport du Directeur exécutif auraient dû être surmontés quand ils sont apparus et non des années plus tard.

16. Le dernier rapport sur les comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/36/5/Add.3) montre que la gestion du disponible s'est améliorée mais qu'une encaisse non négligeable reste déposée à des comptes ne produisant qu'un intérêt symbolique. Si l'on considère les difficultés financières bien connues de l'Office, on ne peut que déplorer les pertes appréciables de marchandises signalées dans le rapport, car ces marchandises représentent pour l'Office un actif important qu'il convient de protéger. La délégation américaine a pris note du fait que l'Administration de l'Office a pris des sanctions administratives contre les responsables, mais elle espère que les mesures de contrôle et de protection voulues seront prises pour éviter que de tels incidents ne se renouvellent.

17. Comme le Comité des commissaires aux comptes lui en a fait la recommandation, l'Administration du PNUD devrait s'efforcer davantage d'échanger les monnaies non convertibles qu'elle détient contre des monnaies plus facilement utilisables; les gouvernements visés devraient contribuer à la solution de ce problème. La délégation américaine approuve également la recommandation tendant à réduire au minimum les cas d'approbation rétroactive des contrats.

18. La délégation des Etats-Unis approuve également la recommandation du Comité des commissaires aux comptes qui figure dans son rapport de 1979 sur les contributions volontaires gérées par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/35/5/Add.5) : selon cette recommandation, le Haut Commissariat devrait rendre plus stricte sa vérification intérieure. Sans vouloir remettre en cause le soutien que les Etats-Unis apportent aux travaux du Haut Commissaire, la délégation américaine est au regret de constater que la vérification des comptes n'avait fait aucun progrès au moment de l'élaboration du rapport des commissaires sur l'année 1980. Elle souhaiterait être informée des efforts entrepris pour améliorer le système de contrôle interne et recevoir de plus amples renseignements sur le programme de vente de disques.

19. La délégation américaine a d'autre part pris note des inquiétudes exprimées par le Comité des commissaires aux comptes au sujet de la surproduction de cartes de voeux du FISE. Pour réduire les frais, il serait bon de mettre fin à cette habitude de produire des tirages nettements trop importants.

20. M. ALBANO (Philippines) fait observer que les comptes financiers vérifiés des six organismes spécialisés considérés ont été présentés au Président de l'Assemblée générale trois mois avant la trente-sixième session. Pourtant, ils n'ont été mis à la disposition de la Cinquième Commission, en même temps que les rapports correspondants du Comité des commissaires aux comptes, que le 28 septembre, à 13 jours de l'ouverture de la session. M. Albano aurait aimé pouvoir en disposer plus tôt, ce qui aurait évité de perdre du temps.

/...

(M. Albano, Philippines)

21. Bien que la "vérification orientée sur les systèmes" effectuée par le Comité des commissaires aux comptes soit conforme à l'article XII du Règlement financier, il semble y avoir à la fois des lacunes et des chevauchements dans les opérations assurées d'une part par la Division de vérification intérieure des comptes et d'autre part par le Comité des commissaires aux comptes. Ce dernier serait peut-être d'accord pour remplacer la conception actuelle par une "vérification d'ensemble", portant non seulement sur les critères d'économie et d'efficacité, mais aussi sur les résultats des programmes et, si cette solution paraissait aller dans le sens de l'économie, on pourrait sans attendre apporter quelques changements.

22. Les divers rapports dont la Commission est saisie laissent apparaître d'étonnantes différences de présentation et de contenu. Si les institutions considérées ont des vocations et des objectifs différents, les éléments financiers de leurs comptes sont essentiellement identiques. M. Albano se demande si le Comité des commissaires aux comptes a jugé utile d'uniformiser la présentation et le contenu des états financiers et, le cas échéant, s'il ne serait pas nécessaire d'établir un modèle.

23. M. Albano demande également si l'Aministration du PNUD s'est interrogée sur l'efficacité des arrangements actuels pour la garde et le placement des fonds disponibles; dans l'affirmative, il aimerait connaître ses conclusions et ses recommandations. En tout état de cause, il serait bon de se montrer conséquent pour ces questions de garde et de placement, et les arrangements pris devraient valoir pour l'ensemble du système des Nations Unies.

24. M. Albano aimerait savoir si l'on a défini des méthodes pour écouler avec profit les cartes de voeux excédentaires du FISE, et quelles sont ces méthodes.

25. Le Comité consultatif n'a pas fait d'observations sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant les comptes de l'UNITAR, mais les états financiers de l'Institut (A/36/5/Add.4) indiquent clairement que la gestion financière est défectueuse. M. Albano se demande si les commissaires ont cherché à circonscrire, hormis les points faibles qu'ils ont signalés, les domaines précis faisant problème. Si tel n'est pas le cas, ils pourraient peut-être envisager d'entreprendre une vérification détaillée.

26. M. ALI (Bangladesh) dit que sa délégation aimerait entendre les conclusions auxquelles est parvenue l'Administration du PNUD à l'issue de son examen des arrangements existants pour la garde et le placement des fonds du PNUD, mais qu'elle considère avec le Comité consultatif, que toute proposition visant à modifier les arrangements en vigueur doit d'abord être soumise au Comité consultatif pour examen. Elle aimerait également des informations sur la situation actuelle du Projet d'amélioration des systèmes d'information (PASI).

27. La délégation du Bangladesh considère comme extrêmement important d'empêcher toute anomalie ou négligence dans l'approbation rétroactive des marchés, et a pris bonne note des remarques du Comité des commissaires aux comptes et de l'Administration du PNUD à cet égard.

(M. Ali, Bangladesh)

28. M. Ali partage entièrement les vues du Comité consultatif (A/36/480, par. 8) sur la nécessité d'un réexamen rapide du plan comptable et des systèmes de codification en vigueur au FISE. Il est inquiet de la surproduction des cartes de voeux du FISE pendant trois années consécutives, et considère qu'il faudrait faire preuve de prudence dans les prévisions de ventes, afin de réduire les coûts et le gaspillage.

29. Il est certain que l'Office de secours et de travaux doit intensifier ses efforts pour recouvrer les contributions impayées, mais la délégation du Bangladesh espère surtout que la communauté internationale se décidera à apporter l'aide nécessaire à l'Office pour qu'il puisse exécuter ses programmes, auxquels le Bangladesh attache une haute importance. Il est préoccupant que l'Office n'ait pu engager les dépenses prévues pour ses trois grands programmes (enseignement, services sanitaires et secours) faute de contributions volontaires suffisantes. La délégation du Bangladesh considère avec le Comité des commissaires aux comptes que, si l'on est amené, du fait de circonstances particulières, à modifier les prévisions budgétaires initiales sans consulter auparavant la Commission consultative de l'Office, il serait préférable que le Règlement financier de l'Office soit révisé pour éviter qu'il soit enfreint à l'avenir. Il est également vrai que le système d'entreposage et de contrôle des stocks de l'Office devrait être renforcé, afin de réduire au minimum les pertes de marchandises, de même que les procédures de notification, afin que les pertes, vols ou disparitions de biens appartenant à l'Office soient promptement signalés.

30. M. Ali se déclare certain que le FNUAP prendra rapidement les mesures nécessaires pour corriger les faiblesses de la gestion des projets signalées par le Comité des commissaires aux comptes, et considère qu'il faut renforcer le contrôle des stocks et respecter le Règlement financier du Fonds.

31. M. TALL (Programme des Nations Unies pour le développement) constate que l'un des sujets qui a retenu le plus l'attention est l'accumulation des devises non convertibles. On compte qu'en 1981, ces devises non convertibles accumulées diminueront de plusieurs millions de dollars. L'accroissement des devises non convertibles détenues par le PNUD s'explique par l'accumulation d'une devise précise dont le PNUD détient l'équivalent de plus de 7 millions de dollars. Malheureusement, l'Administrateur n'a pas réussi, malgré ses efforts, à échanger cette devise contre d'autres devises utilisables. Le PNUD poursuit ses efforts pour résoudre ce problème, et on espère qu'en 1981 la somme qui viendra s'ajouter dans cette devise, soit environ un million de dollars, pourra être échangée contre des devises facilement utilisables. Lors de sa session de juin, le Conseil d'administration a examiné un vaste ensemble de questions relatives aux devises non convertibles, et il a notamment proposé de nouvelles dispositions financières, mais une proposition de l'Administrateur tendant à utiliser des devises non convertibles dans le domaine des pêcheries n'a pas été acceptée.

32. Pour ce qui est des contributions impayées, les derniers renseignements concernant les contributions pour 1980 et les années précédentes font apparaître une amélioration importante du total des sommes reçues. Le montant total des contributions impayées au PNUD était inférieur à 4 millions de dollars à la fin de septembre et les contributions impayées à d'autres fonds administrés par le PNUD

(M. Tall)

avaient, elles aussi, fortement baissé. Les sommes à recevoir au titre de la participation aux coûts sont généralement assez élevées, du fait de la directive du Conseil d'administration en vertu de laquelle les activités entreprises au titre de la participation aux coûts ne sont pas imputées sur les ressources générales. Les montants indiqués comme non réglés correspondent à un nouveau calendrier des activités et, par conséquent, des versements. En tout cas, le montant approximatif de 20 millions de dollars indiqué comme solde à recevoir pour 1980 et les exercices antérieurs ne correspond à aucun décaissement effectif de fonds pour des activités des projets. Les arriérés de contributions aux différents fonds d'affectation spéciale ont fortement baissé, puisqu'elles sont passées de 24 millions de dollars environ à moins de 10 millions de dollars. M. Tall ne peut néanmoins passer sous silence la profonde préoccupation de l'Administrateur devant l'importance des contributions impayées. Au cours des exercices précédents, cette situation n'a pas créé de difficultés; néanmoins, le Programme abordant une période de restrictions financières, il ne disposera pas d'une encaisse considérable, et l'Administration peut se trouver contrainte d'avoir recours à la réserve opérationnelle pour faire face à ses obligations courantes. A sa dernière session, le Conseil d'administration a lancé un appel aux gouvernements pour qu'ils payent toutes les sommes dues aussitôt que possible et qu'à l'avenir ils versent leurs contributions à temps.

33. Le représentant de l'Italie a demandé pour quelle raison les contributions pour 1981 apparaissaient dans les comptes de 1980. Les montants en question sont indiqués pour information et simplement pour ne rien passer sous silence. Ils n'ont pas été inclus dans le solde à recevoir figurant dans le bilan.

34. Pour ce qui est de la garde des fonds du PNUD, M. Tall appelle l'attention sur le paragraphe 58 du rapport financier (A/36/5/Add.1, sect. I), où il est indiqué que le PNUD a l'intention d'évaluer l'efficacité des arrangements actuels en consultation avec l'Organisation des Nations Unies. Cette évaluation n'a pas encore été effectuée, mais les résultats en seront présentés au Comité consultatif ainsi qu'au Conseil d'administration lors de sa session de juin 1982.

35. L'Administration du PNUD n'ignore rien de la situation en ce qui concerne l'approbation rétroactive des marchés. En 1980, 10 p. 100 seulement de l'ensemble des marchés ont été approuvés de cette manière, et ils ne représentaient que 3 p. 100 de la valeur monétaire de l'ensemble des marchés présentés au Comité des marchés. Pour 1981, le nombre de marchés approuvés de manière rétroactive jusqu'à présent a baissé de moitié. Ainsi, la situation n'est pas idéale mais elle s'est grandement améliorée. L'Administration examine également plusieurs mesures susceptibles de réduire ces cas au minimum, comme par exemple l'augmentation du nombre des réunions du Comité des marchés.

36. Le renouvellement tardif des contrats des fonctionnaires, que plusieurs membres ont évoqué, est parfois inévitable. Les organes des nominations et des promotions doivent disposer de tous les renseignements pertinents, notamment des rapports d'appréciation du comportement professionnel, et bien souvent les retards s'expliquent du fait que ces renseignements ne sont pas présentés à temps. On s'efforce d'éliminer ces retards.

37. Les représentants de l'Inde, des Philippines et du Bangladesh ont demandé des renseignements sur l'état actuel du Projet d'amélioration des systèmes d'information, entrepris à la fin de 1977. L'Administration a eu beaucoup plus de difficultés à mettre au point ce système qu'on ne l'avait prévu à l'origine, de sorte qu'il a fallu y consacrer des ressources humaines et financières supérieures à ce qui avait été alloué. Plusieurs des systèmes, tels que le système de gestion de programmes et projets du PNUD, sont pleinement opérationnels, et la mise en place du plus important d'entre eux, le système de gestion des recettes et de la trésorerie, a dépassé le stade le plus difficile et devrait être pleinement opérationnel d'ici à la fin de l'année.

38. Enfin, le représentant de l'Inde a posé des questions sur la politique d'investissement du PNUD. L'Administration du PNUD préfère parler de "placements de fonds", car les ressources du Programme doivent demeurer aisément disponibles à des fins opérationnelles. En conséquence, les fonds sont rarement placés pour des périodes supérieures à deux ans. Le montant des placements intéressant les pays en développement a augmenté au cours de ces dernières années, et atteint maintenant 30 millions de dollars environ. Le PNUD ne négligera rien pour que cette tendance se poursuive à l'avenir, encore que des problèmes de liquidités risquent de réduire les sommes que l'on peut ainsi placer.

39. M. ADACHI (Fonds des Nations Unies pour l'enfance), en réponse aux questions posées sur les procédures régissant l'emploi d'experts et de consultants, indique qu'après avoir examiné la question, l'Administration du FISE a récemment publié une nouvelle instruction administrative prenant effet au 1er octobre 1981.

40. Pour ce qui est de la situation des bureaux de vente locaux de l'Opération cartes de voeux, le FISE commercialise normalement ses cartes de voeux par l'intermédiaire des comités nationaux. Toutefois, dans certains pays où il existe un marché potentiel mais pas, ou peu, d'organisations bénévoles, le FISE a considéré nécessaire d'être son propre agent. On réexamine constamment la situation de ces bureaux extérieurs afin de réduire les dépenses d'exploitation et d'administration; l'un de ces bureaux a été entièrement réorganisé, et les effectifs réduits.

41. S'agissant des observations qui ont été faites sur la possibilité d'établir un état consolidé unique regroupant tous les comptes du FISE, M. Adachi rappelle que le Corps commun d'inspection a conclu, après avoir étudié la question, que la nature spéciale de l'Opération cartes de voeux excluait la possibilité de présenter des comptes unifiés pour toutes les activités du FISE. Le Conseil d'administration a déjà approuvé le budget de l'Opération cartes de voeux pour la période allant de mai 1981 à avril 1982, et n'a apporté aucune modification aux procédures budgétaires. Toutefois, l'Administration continuera d'étudier la question encore qu'elle soit convaincue que cette question comporte de grandes difficultés.

42. Passant aux observations relatives au plan comptable et au système de codage du FISE, M. Adachi remercie le représentant de l'Inde d'avoir mentionné que le Contrôleur avait demandé à cet égard un poste supplémentaire. Le Directeur général considère que les améliorations suggérées par les commissaires aux comptes sont valables et constructives. L'Administration est en train d'apporter certaines des améliorations recommandées qui prendront effet d'ici à la fin de l'année.

(M. Adachi)

Pour d'autres, telles que l'unification des systèmes de codage, il s'agit de grands projets auxquels tant la Section de la comptabilité que la Section du traitement électronique de l'information doivent consacrer beaucoup de temps et d'efforts. En outre, l'Opération cartes de voeux et l'UNIPAC présentent des particularités techniques qui expliquent leurs systèmes de comptabilité opérationnelle particuliers, et il n'est pas possible d'unifier totalement ces trois comptes du FISE. Les modifications recommandées auront également des incidences sur les services de comptabilité des bureaux extérieurs, qui relèvent du siège. Le volume de travail a été accru par d'autres activités urgentes des services de comptabilité, telles que le passage à la budgétisation biennale et l'affinement du plan comptable, destiné à fournir les informations nouvelles nécessaires du fait de l'évolution rapide de la situation financière. En conséquence, le FISE n'est pas en mesure de préciser à quelle date toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes prendront effet, mais M. Adachi assure ce Comité et les membres de la Cinquième Commission que l'Administration du FISE accordera à leurs suggestions un rang de priorité élevé.

43. En réponse aux observations du représentant du Ghana, qui a demandé comment étaient indiqués dans les tableaux les engagements budgétaires de l'Opération cartes de voeux, M. Adachi indique que, pour la campagne de 1980, tous les engagements non réglés ont été indiqués comme dépenses engagées pour l'exercice de la campagne en cours, à l'exception des coûts des matières premières, qui ont d'abord été inscrits à un compte de stock. Le coût du matériel utilisé est imputé sur le compte correspondant du budget au moment où ledit matériel entre dans le circuit de production. Avant de modifier cette méthode, comme le recommande le Comité des commissaires aux comptes, il faudra faire de nouvelles études et prendre des mesures pour adapter le système actuel, qui est celui de la comptabilité des coûts, à un système de comptabilité qui englobe les engagements non réglés. Le FISE considère que les recettes et les dépenses correspondant aux programmes des sacs publicitaires et des timbres-poste représentant les drapeaux des Etats Membres doivent demeurer distinctes et figurer dans les états financiers en tant que "recettes diverses".

44. En ce qui concerne les avances de paiement aux soumissionnaires, le FISE fait tout pour éviter ces avances et considère qu'il n'est pas prudent de faire état de cette possibilité dans les appels d'offre. Le cas soumis au Comité des commissaires aux comptes s'est produit à un moment où le papier et les produits dérivés du papier manquaient, et l'approbation du Comité des marchés avait été demandée et obtenue à l'avance.

45. S'agissant de la surproduction des cartes de voeux, que nombre de délégations ont évoquée, M. Adachi fait remarquer qu'il s'agit d'un problème inhérent à l'industrie des cartes de voeux dans son ensemble, et que réduire la surproduction est une entreprise ardue pour l'Administration du FISE. La production des cartes de voeux doit être entamée 15 à 18 mois à l'avance pour que les cartes puissent être livrées dans tous les pays d'Europe. Au moment où l'on apprend les résultats de la campagne précédente, les comités nationaux ont déjà commandé 90 p. 100 environ des cartes prévues pour l'année suivante. En outre, l'Année internationale de l'enfant a rendu plus difficile encore de prévoir la demande sur les marchés. De nouvelles mesures ont été prises, en coopération avec les comités nationaux, pour

réduire la production excédentaire. La distribution initiale sera ramenée de 100 p. 100 à 80 p. 100 des ventes; la distribution totale par les comités nationaux n'excédera pas 120 p. 100 des prévisions de vente; les comités nationaux doivent indiquer des modèles de remplacement au cas où les stocks ne seraient pas suffisants pour faire face aux commandes d'un modèle précis; on demandera aux comités nationaux de mieux contrôler les commandes des destinataires et de fournir des informations plus concises sur les stocks qui leur sont destinés. En outre, on a l'intention de développer les opérations effectuées par les soins du FISE pour la production intérieure de cartes de voeux, afin d'accroître la marge de manoeuvre et réduire le risque de surproduction. On ne négligera rien pour améliorer les prévisions de vente et écouler au cours des campagnes suivantes les cartes invendues. Il ne faut toutefois pas oublier que le manque à gagner qu'entraîne l'impossibilité de faire face à la demande du marché est généralement supérieur aux pertes causées par la surproduction.

46. Pour ce qui est du recrutement de travailleurs manuels pour l'UNIPAC, M. Adachi appelle l'attention sur les observations du Directeur général (A/36/5/Add.2, sect. IV).

47. Les contributions gouvernementales reçues ou annoncées apparaissent dans les tableaux 1 et 2, tandis que les contributions à recevoir figurent dans le tableau 5. Ces contributions à recevoir sont régulièrement perçues, et il n'y a pas eu jusqu'à présent de contributions annoncées et non acquittées. A la fin de 1980, le montant total des contributions à recevoir des gouvernements était de 23 millions de dollars; il ne s'élève maintenant qu'à 1,6 million de dollars. Il y a toutefois eu des retards dans le paiement des contributions pour 1981, mais l'on espère qu'il ne s'agit que d'un phénomène temporaire. Les contributions des organisations non gouvernementales sont également versées sans délai; le montant des contributions à recevoir qui était de 22 millions de dollars à la fin de 1980, n'est maintenant que de 1,5 million de dollars.

48. Les montants détenus en devises d'utilisation limitée s'élevaient à 8,8 millions de dollars environ à la fin de 1980, contre 10 à 11 millions en moyenne au cours des dernières années. Ces devises ne sont pas accumulées, mais régulièrement dépensées, et le solde détenu à la fin de 1980 est entièrement engagé.

49. Le FISE effectue des dépenses au titre des programmes et de l'administration en diverses devises, et chaque bureau extérieur dispose de ses propres comptes bancaires. On place des fonds dans les pays si l'on constate un excédent temporaire, comme c'est régulièrement le cas, par exemple, en Inde, au Pakistan et au Bangladesh. Les fonds sont placés compte tenu des besoins opérationnels du FISE et en respectant les critères de sécurité et de liquidité.

50. M. LAHLOU (Maroc) voudrait savoir si le FISE se considère lié par les décisions de l'Assemblée générale touchant les questions relatives au personnel, en particulier la résolution 33/143 et si, dans l'affirmative, il y aurait moyen d'avoir un état de la répartition des effectifs du Fonds par nationalité.

(M. Lahlou, Maroc)

51. Il constate que, alors que les réunions du Conseil d'administration et de son Comité du programme sont ouvertes à des observateurs, celles du Comité de l'administration et des finances ne le sont pas. Il n'en voit pas la raison. Cette situation fait que les anciens membres du Conseil ne peuvent suivre le sort que celui-ci réserve aux suggestions et propositions faites par eux du temps où ils en étaient membres.

52. M. ADACHI (Fonds des Nations Unies pour l'enfance) dit qu'à sa prochaine session extraordinaire, le Conseil d'administration étudiera une proposition tendant à ce que le Comité de l'administration et des finances se réunisse en séance plénière, ce qui permettrait à des observateurs d'assister à ses réunions. M. Adachi examinera la question avec les responsables concernés et verra également avec eux quelle est la position du FISE en ce qui concerne les décisions de l'Assemblée générale touchant les questions relatives au personnel. Il fera ultérieurement rapport à la Commission à ce sujet.

53. M. MILES (Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) explique que, comme suite à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes ayant trait à la nécessité de consultations préalables avec la Commission consultative de l'Office, le Secrétaire général a pris des mesures en vue d'une modification du Règlement financier qui permette de faire face aux situations qui, fréquemment, amènent à modifier les prévisions de dépenses initiales.

54. Le Comité des commissaires aux comptes et un certain nombre de délégations ont relevé que les dépenses de l'Office, au titre de ses trois principaux programmes, avaient été inférieures aux prévisions. La raison en est que les contributions versées ont été inférieures aux besoins. C'est donc plutôt à un problème de fond que de comptabilité que l'on se heurte. A cet égard, M. Miles remercie les représentants de la Jordanie, du Maroc et du Bangladesh d'avoir lancé un appel aux Etats Membres pour qu'ils contribuent à asseoir le financement de l'Office sur des bases plus solides.

55. Il est heureux de dire que, depuis que les comptes financiers ont été établis, la plupart des contributions annoncées mais non acquittées ont été versées et qu'il ne reste à recouvrer que 8 millions de dollars pour 1980 et 1 million de dollars environ pour les années précédentes. Au nom du Commissaire général, il donne à la Commission l'assurance que tout sera fait pour régler au plus vite cette question.

56. M. Miles s'empresse aussi de rassurer les membres de la Commission en ce qui concerne les faiblesses relevées par le Comité des commissaires aux comptes dans le système de contrôle des stocks. Il ne faut pas en conclure qu'il en est ainsi pour l'ensemble des opérations. En effet, un strict contrôle est exercé sur les vastes quantités de marchandises et de fournitures médicales et les pertes sont réduites au minimum. Dans le premier cas mentionné par le Comité, c'est la situation au Liban qui a rendu impossible la distribution de la denrée en cause; dans le deuxième, l'Office a subi des pertes lors du transport en raison de circonstances indépendantes de sa volonté et l'argent perdu a été remboursé par la compagnie d'assurance. Dans le troisième cas, il s'est agi d'une erreur humaine

et le responsable a été réprimandé. De multiples précautions sont prises pour assurer le bon fonctionnement du système de contrôle des stocks, mais il n'est pas de système entièrement à l'abri des erreurs. Le Commissaire général continuera en tout cas à veiller à ce qu'on l'améliore dans toute la mesure du possible.

57. Des observations ont été faites sur l'importance des sommes déposées dans des comptes porteurs d'intérêts très bas. Le personnel étant nombreux et dispersé dans cinq secteurs d'opérations et les engagements de dépenses importants, il est indispensable de pouvoir disposer sur-le-champ de sommes considérables pour faire face à toutes les obligations. Il est rare toutefois qu'il y ait plus de 2 à 3 p. 100 des ressources dans des comptes porteurs d'intérêts peu élevés.

58. M. Miles donne au Comité des commissaires aux comptes l'assurance que l'Office accordera à ses recommandations toute l'attention qu'elles méritent et qu'il tiendra aussi compte des observations faites au cours du débat.

59. M. LUCAS (Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche), se référant aux commentaires suscités par le déficit budgétaire, rappelle qu'à la demande de l'Institut l'Assemblée générale a décidé en 1980 (résolution 35/53 B) de combler au moyen d'une subvention le déficit enregistré pour l'année. Elle a en même temps demandé à l'Institut de réduire le déficit de 646 000 dollars prévu pour 1981. En septembre 1981, le Conseil d'administration a approuvé le projet de budget révisé pour 1981, où le déficit était ramené à 312 000 dollars, ainsi que les prévisions pour 1982, année où le budget devrait être équilibré.

60. L'Institut étudie attentivement les rapports des vérificateurs intérieurs des comptes et des commissaires aux comptes, et il entend bien appliquer les recommandations du Corps commun d'inspection et du Service de gestion administrative. Il lui sera toutefois impossible d'éliminer entièrement le déficit de 1981. En effet, alors que depuis 1978 le niveau des contributions n'a pas changé, les coûts afférents aux traitements, aux frais de voyage et autres postes de dépense ont augmenté. Pour arriver à un budget équilibré en 1982, l'Institut prévoit de réduire ses effectifs et ses dépenses.

61. M. PAPENDORP (Etats-Unis d'Amérique) voudrait qu'on réponde aux questions bien précises qu'il a posées.

62. Le PRESIDENT dit que, comme le représentant de l'Institut n'était pas présent lors de l'intervention du représentant des Etats-Unis, il lui donnera dans le courant de la séance suivante la possibilité de répondre aux questions posées.

63. M. GORDON-LENNOX (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) dit que le Haut Commissaire, qui a la responsabilité de programmes se chiffrant à 500 millions de dollars, apprécie beaucoup les avis constructifs du Comité des commissaires aux comptes et les conseils du Comité consultatif. Il s'efforcera de donner suite à toutes les recommandations formulées et mettra à profit les suggestions des membres de la Cinquième Commission.

(M. Gordon-Lennox)

64. En ce qui concerne les engagements non réglés, les membres de la Commission voudront bien noter que, d'après le paragraphe 19 du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/36/5/Add.5, sect. I), des mesures ont été prises pour améliorer le système de gestion des projets. A la fin de l'année, les projets non réglés étaient déjà réduits de près de 20 p. 100 pour les quatre années précédentes.

65. Outre le système de gestion des projets, un certain nombre de contrôles ont été institués qui ont beaucoup contribué à accélérer le règlement des engagements. S'il reste des engagements non réglés, cela est dû à divers facteurs. Dans bien des cas, la pratique établie veut que le règlement final des engagements relatifs à un projet ne soit effectué que sur le vu d'un état financier satisfaisant. Les problèmes que rencontrent les agents d'exécution au niveau de la gestion des projets sont à l'origine de cette situation qui n'indique pas que les activités prévues n'ont pas été exécutées. Quoi qu'il en soit, le HCR continuera à agir dans le sens d'un renforcement de la capacité des agents d'exécution - en particulier ceux du secteur public - au niveau de la gestion des projets.

66. En ce qui concerne les contributions en nature, les montants dus ne peuvent être considérés comme réglés qu'après présentation par les organismes bénéficiaires de reçus officiellement certifiés. Là encore, le fait qu'une obligation n'a pas été réglée ne veut pas dire que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés n'a pas réalisé ce qui était prévu. Les reçus dûment certifiés arrivent parfois longtemps après la livraison des marchandises et, dans certains cas, les retards enregistrés sont imputables aux donateurs. Il peut se faire aussi qu'un engagement n'ait pas été réglé parce que le projet n'a pas été exécuté comme prévu. Dans ce cas, la difficulté vient la plupart du temps du fait que les pays où le HCR mène des activités sont peu développés ou que la situation socio-politique y est instable. C'est pour exercer un meilleur contrôle des dépenses et suivre de plus près l'exécution des projets, c'est en particulier pour que le règlement des engagements ne reste en souffrance que si cela est vraiment justifié que l'on effectue quatre fois par an des examens périodiques sur la base de données obtenues par ordinateur indiquant l'état d'avancement de chaque projet.

67. Le problème que pose le financement des dépenses administratives du HCR, qui a été évoqué par le représentant du Japon, a été examiné de façon détaillée dans le document A/AC.96/577/Add.1, dont le Comité exécutif a été saisi à sa trente et unième session. A l'initiative de celui-ci, le Secrétaire général et le Haut Commissaire ont effectué conjointement une étude qui permettra de formuler des recommandations en vue de la répartition des dépenses d'administration entre le budget ordinaire de l'ONU et les fonds de contributions volontaires. Le HCR et le Bureau des services financiers recherchent actuellement une solution mutuellement acceptable.

68. Le service de vérification intérieure des comptes a été considérablement renforcé grâce à la coopération de l'Office des Nations Unies à Genève, où un centre de liaison a été établi, et à la création de quatre postes.

(M. Gordon-Lennox)

69. La vente de l'album de disques a été décevante, tant pour le HCR que pour la société de disques. Le montant de la redevance versée est en effet inférieur à ce que l'on attendait. Un bilan à jour a été présenté et l'on enregistre encore de petites rentrées de fonds. Le projet s'est traduit par des pertes considérables pour la société de disques qui considère qu'en versant des droits elle sert directement la cause des réfugiés.

70. Enfin, il a été pris note des observations formulées en ce qui concerne la limitation des dépenses d'administration. Le représentant du HCR donne à la Commission l'assurance que des mesures sont prises pour donner suite à toutes les recommandations qui ont été faites.

POINT 106 DE L'ORDRE DU JOUR : BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES : RAPPORT DU COMITE DES CONTRIBUTIONS (A/36/11 et Add.1)

71. M. ALI (Président du Comité des contributions), présentant le rapport du Comité des contributions (A/36/11 et Add.1), dit qu'il sera publié en temps voulu un deuxième additif où seront indiquées les contributions volontaires au Programme des Nations Unies pour l'environnement. Cette information n'était pas disponible au moment où l'on a établi le premier additif.

72. A sa quarante et unième session, le Comité des contributions a continué à étudier les moyens de rendre le barème des quotes-parts plus juste et plus équitable, conformément à ce qui était demandé dans la résolution 34/6 B de l'Assemblée générale. En réexaminant les aspects méthodologiques extrêmement complexes et très controversés de la question, il a bien sûr tenu compte des observations faites par les membres de la Cinquième Commission, lors de la trente-cinquième session.

73. Conformément à l'alinéa a) du paragraphe 2 de la résolution 34/6 B de l'Assemblée générale, il a étudié la possibilité d'appliquer des limites en pourcentage ou en points de pourcentage au barème informatisé établi sur la base du revenu national et des statistiques connexes pour la période 1973-1979, afin d'éviter des variations excessives des quotes-parts des différents pays entre deux barèmes successifs. Le Secrétariat lui a fourni des données à titre d'illustration et certains membres du Comité ont proposé une autre formule de limitation en pourcentage. Deux tendances distinctes se sont dégagées. Pour les uns, la fixation de limites en pourcentage est trop mécanique et arbitraire et elle risque d'entraîner une distorsion de la capacité de paiement. Il a été rappelé que, comme suite à la résolution 31/95 A, la période statistique de base a été portée de trois à sept ans, cet allongement présentant, estimait-on, l'avantage d'atténuer l'effet des fluctuations économiques à court terme. Pour les autres, l'établissement de limites offrirait un moyen d'atténuer les variations excessives et de rendre le barème des quotes-parts plus juste et plus équitable. La fixation de limites serait d'autant plus nécessaire que le revenu national reste pour l'instant le seul indicateur de la capacité de paiement relative auquel on se réfère.

(M. Ali)

74. Comme les membres du Comité n'ont pas pu se mettre d'accord sur les critères à retenir pour déterminer ce qu'il faut entendre par des variations excessives ou extrêmes des quotes-parts, ils ont décidé de réexaminer la question à la prochaine session.

75. Le Comité a étudié une autre question, celle des indicateurs économiques et sociaux de la capacité de paiement. Il a examiné sept principaux indicateurs économiques et sociaux retenus par le Comité de la planification du développement pour compléter les statistiques du revenu national par habitant aux fins d'identifier les pays en développement les moins avancés. Il a constaté que certains indicateurs n'étaient pas disponibles pour certains pays et que, même lorsqu'ils l'étaient, ils n'étaient pas comparables d'un pays à l'autre en raison notamment de différences entre les systèmes ou les notions statistiques utilisés.

76. Le Comité a noté en outre que, si l'on compare les positions respectives des pays, on constate que leur classement demeure remarquablement stable, qu'il soit fondé sur le revenu national par habitant ou sur l'indicateur composite, qui représente la moyenne pondérée des rangs de classement attribués aux pays en fonction du revenu national par habitant et des sept autres indicateurs. Après avoir soigneusement examiné l'intérêt que présentent ces indicateurs comme mesures supplémentaires de la capacité de paiement, il a conclu qu'on ne pouvait encore s'en servir systématiquement mais que dans une certaine mesure ils seraient utiles pour l'examen de cas particuliers.

77. Le Comité a de nouveau étudié la formule de dégrèvement prévue pour les pays à faible revenu par habitant, qui offre un moyen d'ajuster les données du revenu national. Il a étudié les effets qu'auraient sur le barème des quotes-parts différentes variantes de cette formule en faisant varier le revenu limite de 1 800 à 2 500 dollars et le pourcentage maximum d'abattement de 50 à 75 p. 100. En ce faisant, il a constaté que le nombre de points de pourcentage à transférer des pays dont le revenu par habitant est inférieur à la limite en dollars aux pays dont le revenu par habitant est supérieur à cette limite, serait de 6,6 p. 100 si l'on adopte la formule 1 800 dollars/70 p. 100, de 7,1 p. 100 si l'on s'en tient à la formule actuelle, soit 1 800 dollars/75 p. 100, et de 9,2 p. 100 si l'on adopte la formule 2 500 dollars/75 p. 100. Sur la base du budget de 1981 (650 millions de dollars), la formule 1 800 dollars/70 p. 100 impliquerait un transfert de 44 millions de dollars et la formule 2 500 dollars/75 p. 100 un transfert de 61 millions de dollars. Le Comité a étudié en outre les effets de l'application de chaque formule sur un éventail de pays et a présenté dans son rapport tous les tableaux statistiques se rapportant à la question. Il a constaté qu'un relèvement du plafond de 1 800 à 2 500 dollars profiterait tout particulièrement aux pays à revenu moyen. Les pays industrialisés quant à eux seraient également affectés dans la mesure où ils devraient compenser l'augmentation des dégrèvements appliqués. Pour les pays dont la quote-part est actuellement fixée à 0,01 p. 100 ou aux environs de ce pourcentage l'effet serait pratiquement nul. Certains membres du Comité ont estimé qu'il y avait lieu d'ajuster la formule actuelle de dégrèvement parce que le chiffre de 1 800 dollars fixé en 1976 ne correspondait plus à la réalité. Ne pouvant s'accorder sur ce point, les membres du Comité ont décidé de revoir la question à la prochaine session. Ils pourront alors se reporter aux dernières données qui leur seront fournies sur le revenu national en vue de la révision générale du barème des quotes-parts.

78. Le Comité des contributions a étudié un autre aspect du problème que pose l'établissement d'un barème des quotes-parts juste et équitable. Il s'agit de la question de la comparabilité du système de comptabilité nationale (SCN) qui est utilisé par les pays à économie de marché et du système des balances-matières de l'économie nationale qui est utilisé par les pays à économie planifiée. Grâce à une étude dont le Comité était saisi sur l'établissement d'une concordance effective entre les estimations calculées selon les deux systèmes pour 10 pays, il est arrivé à la conclusion que l'on avait réalisé de sérieux progrès dans le sens d'une conciliation des deux systèmes de comptabilité nationale.

79. Lors de son examen des variations de prix et de leurs effets sur la comparabilité des statistiques du revenu national, le Comité s'est reporté à une étude des variations de prix et des taux de change ainsi que de l'évolution correspondante du revenu national pendant la période 1973-1979 par rapport à la période de base 1971-1977, étude qui concernait tous les Etats Membres. Il a constaté que l'inflation, lorsqu'elle n'est pas compensée par les mouvements du taux de change, peut fausser les données à partir desquelles on mesure la capacité de paiement. Vu la complexité de la question et compte tenu du fait qu'il n'y a pas de corrélation bien établie entre les taux d'inflation intérieurs et les variations des taux de change, le Comité a conclu qu'il n'était pas possible à l'heure actuelle de mettre au point une méthode systématique et précise qui permette de tenir compte des variations de prix et des taux de change lors de la détermination du barème des quotes-parts. Il a néanmoins indiqué que les données fournies pourraient lui servir de base pour prendre des mesures correctives lorsqu'il examinerait les cas où il y a eu des variations des prix relativement marquées.

80. Comme dans le cas des principaux indicateurs économiques et sociaux, l'analyse détaillée des données relatives au patrimoine national de 60 pays a montré que pendant un certain temps encore on ne pourrait pas établir de comparaison significative entre les estimations du patrimoine national, en raison des différences entre les types d'actifs, les secteurs et les périodes couvertes par les données.

81. Le Comité a également consacré beaucoup de temps à évaluer les effets qu'aurait une modification de la période statistique de base sur le barème des quotes-parts. Il a étudié différentes variantes du barème informatisé, fondé sur des données moyennes du revenu national portant sur des périodes d'un, trois, cinq, sept, neuf et onze ans. Certains membres du Comité continuent à penser qu'en utilisant des périodes de base plus courtes, on obtient un reflet plus fidèle de la réalité économique et donc de la capacité de paiement des divers pays; d'autres en revanche estiment que ce n'est qu'en employant des statistiques portant sur des périodes de base de 11 à 15 ans que l'on arrivera à déterminer la capacité de paiement de manière plus exacte et plus équitable. Les membres du Comité se sont accordés à penser que l'étude réalisée dans ce domaine avait été pleine d'enseignements et qu'il faudrait revoir la question à la prochaine session.

82. Le Comité des contributions, après avoir fixé la quote-part des Etats admis à l'Organisation en 1980, a fait une recommandation à ce sujet; enfin, il a étudié la question de l'application de l'Article 19 de la Charte dans le cas d'un Etat Membre.

83. M. ABRASZEWSKI (Pologne), après avoir renvoyé les membres de la Commission à la décision prise sur l'initiative de sa délégation lors de la trente-troisième session de l'Assemblée générale (A/C.5/33/SR.3, par. 15) propose une nouvelle fois que, vu l'importance que tous les Etats Membres de l'Organisation attachent au barème des quotes-parts, la Cinquième Commission présente à l'Assemblée générale un rapport détaillé sur le point 106 où sera indiquée la position des différents pays.

84. M. EL-HOUDERI (Jamahiriya arabe libyenne) souscrit à cette proposition.

85. M. PAPENDORP (Etats-Unis d'Amérique) dit que, avant que l'on se prononce sur la proposition de la Pologne, sa délégation aimerait avoir le temps de l'examiner.

86. Le PRESIDENT ne voit aucune raison de remettre la décision à plus tard. S'il n'y a pas d'objection, il estimera qu'à titre exceptionnel, la Commission veut présenter en plénière un rapport détaillé de ses débats sur le point 106 de l'ordre du jour.

87. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 heures.